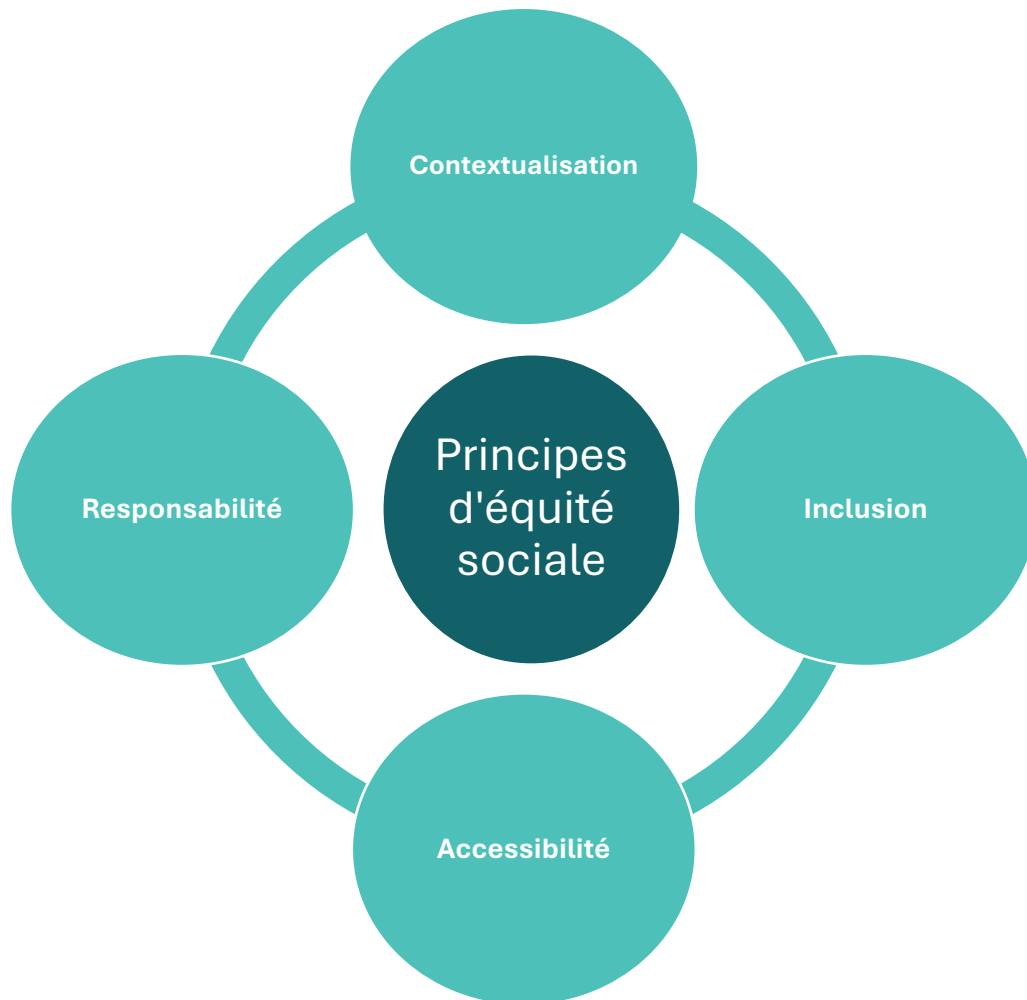


SYSTÈME DE CODIFICATION DE L'INVESTISSEMENT À OPTIQUE D'ÉQUITÉ SOCIALE (IOES) – PROJET PILOTE

ANNEXE B – PRINCIPES D'ÉQUITÉ SOCIALE

Les activités du Fonds de finance sociale sont fondées sur des actions alignées avec les principes de lutte contre les préjugés systémiques, de promotion de décisions visant à éliminer les obstacles, et de garantie que les investissements atteignent et soutiennent les communautés méritant d'équité :



SYSTÈME DE CODIFICATION DE L'INVESTISSEMENT À OPTIQUE D'ÉQUITÉ SOCIALE (IOES) – PROJET PILOTE

ANNEXE B – PRINCIPES D'ÉQUITÉ SOCIALE

Contextualisation

Veiller à ce que l'approche d'investissement tienne compte de la dynamique unique inhérente à la région, de la dynamique socioéconomique, des types d'intervenants, des catégories d'actifs, etc.

Inclusion

Promouvoir un processus d'investissement, une prise de décisions, ainsi qu'une culture et des processus organisationnels sous-jacents qui reposent sur une expérience vécue représentative et sur les besoins des personnes auxquelles les capitaux doivent rendre service, avec une participation équitable et significative qui soutient ce principe. Veiller à ce que les efforts d'inclusion et de représentativité reflètent l'intersectionnalité des groupes méritant l'équité, c'est-à-dire la réalité que les gens ont souvent à faire face à de multiples sources de discrimination : leur groupe ethnique, leur classe sociale, leur identité de genre, leur orientation sexuelle, leur religion, leur capacité, ainsi que d'autres marqueurs d'identité.

Accessibilité

Mettre au point des occasions, des outils, des processus et des pratiques en matière d'investissement qui répondent aux besoins des personnes ayant des capacités diverses et d'autres marqueurs d'identité, en fournissant des ressources, une sensibilisation et une formation continues pour éliminer les obstacles, favoriser une inclusion significative et reconnaître la dynamique d'accès selon laquelle les investisseurs déterminent qui est considéré comme « digne » d'accéder aux capitaux et aux ressources.

Responsabilité

Veiller à ce que les stratégies d'investissement répondent aux besoins de la communauté et à ce que les points de vue de celle-ci soient pris en compte dans un esprit de collaboration. Élaborer des mécanismes permettant de suivre et d'évaluer les progrès accomplis par rapport aux objectifs fixés et aux engagements pris en matière d'allocation et démontrer la manière dont les changements dans les rapports de force se concrétisent. Faire preuve de transparence et de responsabilité dans l'établissement de rapports sur les répercussions et le rendement en matière de retombées sociales.

